

Sartorius Stedim Biotech

Le Conseil d'administration et ses Comités

Extrait du Document d'Enregistrement Universel 2023

Conformément aux articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du code de commerce français, la section ci-dessous inclut le rapport du Conseil d'administration sur la gouvernance d'entreprise, la composition du Conseil d'administration et les conditions de préparation et d'organisation du travail dudit conseil. Conformément à l'article L. 22-10-10 du code de commerce français, l'entreprise reconnaît adhérer volontairement au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (code AFEP-MEDEF – décembre 2022). Le présent rapport a été préparé par le service des affaires juridiques et de la conformité et le service des relations investisseurs, avec la participation des services financier et des Ressources Humaines. Le rapport de gouvernance a été présenté et approuvé par le Conseil d'administration le 7 février 2024.

3.1 Le Conseil d'administration et ses Comités

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de huit membres, dont trois membres indépendants. Les administrateurs sont nommés pour un mandat de trois ans. À l'exception de l'Administrateur représentant les salariés, les membres du Conseil d'administration sont élus individuellement par les actionnaires lors des assemblées générales ordinaires, sur recommandation du Conseil d'administration, qui a d'abord reçu des propositions du Comité des nominations et rémunérations.

L'organisation des travaux du Conseil comme sa composition sont en adéquation avec la composition de l'actionnariat, la dimension et la nature de l'activité de Sartorius Stedim Biotech S.A. comme avec les circonstances particulières qui peuvent survenir.

Composition au 31 décembre 2023

D'autre part, compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration, dans le contexte de sa structure capitalistique, assure la bonne gouvernance de l'entreprise en s'interrogeant chaque année sur l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle des Comités qu'il constitue en son sein, notamment dans la représentation des femmes et des hommes, les nationalités, l'équilibre des pouvoirs et la diversité des compétences, en prenant des dispositions propres à garantir aux actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires. Il rend publics, par le biais des sections suivantes de son Document d'Enregistrement Universel, les objectifs, méthodes et résultats de sa politique sur ces sujets.

Le Conseil d'administration

Nom	Mandat	Genre	Age	Nationalité	Nombre de mandats dans les entreprises cotées hors Groupe Sartorius	Indépendance ¹	No. d'années au Conseil d'administration	Première nomination	Expiration du mandat en cours ²	Membre du Comité d'audit	Membre du Comité des rémunérations et des	Assiduité individuelle aux réunions du Conseil ⁷	Assiduité individuelle au Comité d'audit	Assiduité individuelle au Comité des rémunérations et des nominations
Joachim KREUZBURG ³	Président du Conseil d'administration	m	58	Allemande	0		16	2007	2025			7/8		
René FÁBER ⁴	Directeur Général	m	48	Slovaque	0		4	2019	2025			6/8		
Christelle BAUDERE ⁵	Administrateur représentant les salariés	f	49	Française	0		2	2021	2023			5/8		
Romaine FERNANDES ⁵	Administrateur représentant les salariés	f	54	Française	0		0	2023	2026 ⁶			2/8		
Pascale BOISSEL	Administrateur	f	57	Française	2	•	4	2019	2025	•	•	8/8	6/6	2/2
Susan DEXTER	Administrateur	f	68	Americaine	0	•	8	2015	2024	•	•	7/8	6/6	2/2
Anne-Marie GRAFFIN	Administrateur	f	62	Française	3	•	8	2015	2024	•	•	8/8	6/6	2/2
Lothar KAPPICH	Administrateur	m	66	Allemande	0		6	2017	2025	•	•	7/8	6/6	2/2
Henri RIEY	Administrateur	m	62	Monégasque	0		16	2007	2025			8/8		

1 Conformément à l'art. 10 du code AFEP-MEDEF

2 Les administrateurs sont nommés jusqu'à la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

3 M. Joachim Kreuzburg est Président du Conseil d'administration depuis 2007. Joachim Kreuzburg a également été Président-Directeur Général de 2007 au 27 mars 2023.

4 M. René Faber est Directeur Général depuis le 27 mars 2023.

5 Mme Christelle Baudere a démissionné de son mandat en raison de son élection en tant que représentante syndicale au Comité Economique et Social. Depuis le 27 octobre 2023, Romaine Fernandes est la nouvelle Administratrice représentant les salariés.

6 Mandat du nouvel Administrateur représentant les salariés : Mme Romaine Fernandes est nommée pour trois ans. Conformément aux statuts, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires approuvant les états financiers de l'exercice précédent et se tenant durant l'année au cours de laquelle son mandat expire. En d'autres termes, son mandat expirera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2026.

7 Cette année, l'assiduité individuelle des membres du Conseil d'administration doit être examinée dans le contexte de grèves européennes majeures dans les transports, un cas de force majeure ayant empêché quatre membres d'assister à une réunion. Il faut également souligner que M. René Faber n'assiste pas au Conseil d'administration sans les dirigeants mandataires sociaux exécutifs (art. 12.3 du code AFEP-MEDEF).

Joachim Kreuzburg

Président (et Directeur Général jusqu'au 27 mars 2023)

Né le 22 avril 1965

Nationalité : allemande

Première nomination le 29 juin 2007

Mandat renouvelé le 29 mars 2022

Nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires 2025

Nombre d'actions de Sartorius Stedim Biotech détenues : 6

Autres mandats d'administrateur et postes actuels au sein du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Président du Directoire de Sartorius AG¹,
Gérant de Sartorius Lab Holding GmbH,
Gérant de SI Weende-Verwaltungs-GmbH,
Gérant de SI Grone 1-Verwaltungs-GmbH,
Gérant de SIV Grone 2 GmbH,
Gérant de Sartorius Ventures GmbH,
Président du Conseil de surveillance de Sartorius Corporate Administration GmbH ;
Président du Comité consultatif de LabTwin GmbH,
Président du Conseil d'administration de Sartorius North America Inc.

Mandats d'administrateur achevés, exercés au cours des cinq dernières années, au sein du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Président du Conseil de surveillance de Sartorius Stedim Biotech GmbH,
Gérant de Sartorius Weighing Technology GmbH,
Gérant de Sartorius Corporate Administration GmbH,
Gérant de SWT Treuhand GmbH,
Président et Président du Comité exécutif de Sartorius Stedim FMT S.A.S,
Membre du Conseil d'administration de Essen Instruments, Inc.,
Président du Conseil d'administration de Sartorius Stedim North America Inc.,
Président du Conseil d'administration de Sartorius Stedim Filters Inc.,
Membre du Conseil d'administration de Denver Instrument (Beijing) Co. Ltd.,
Membre du Conseil d'administration de Sartorius Stedim Japan K.K.,
Membre du Conseil d'administration de Sartorius Stedim Lab Ltd.,
Membre du Conseil d'administration de Sartorius Stedim BioOutsource Ltd.

Autres mandats d'administrateur et postes actuels en dehors du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Membre du Conseil de surveillance de Carl Zeiss AG, Allemagne,
Membre du Conseil d'Administration de Ottobock Management SE, Allemagne,
Membre du Comité consultatif économique de Norddeutsche Landesbank, Allemagne (jusqu'au 31 décembre 2023).

¹ société cotée

Mandats d'administrateur achevés, exercés au cours des cinq dernières années, en dehors du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Vice-président du Conseil de surveillance de Ottobock SE & Co. KGaA, Allemagne,
Membre du Comité consultatif régional de Commerzbank AG, Allemagne.

Formation et parcours professionnel :

Ingénieur en génie mécanique, Dr. rer. pol. (doctorat en économie et diplôme universitaire en génie mécanique)

1992-1995 Assistant scientifique à l'institut de recherche sur l'énergie solaire de BasseSaxe (Hamelin)

1995-1999 Assistant scientifique au département de sciences économiques de l'université de Hanovre

Depuis le 01/05/1999 Sartorius AG, Göttingen, Allemagne Dernier poste avant d'entrer au Directoire : vice-président finance et relations investisseurs

Depuis le 11/11/2002 Membre du Directoire de Sartorius AG, Göttingen, Allemagne

Du 01/05/2003 Porte-parole du Directoire de Sartorius AG, Göttingen, Allemagne
au 10/11/2005

Depuis le 11/11/2005 Directeur Général et Président du Directoire de Sartorius AG, Göttingen, Allemagne. A ce jour responsable de la stratégie du Groupe, des ressources humaines, de la recherche du Groupe, des affaires juridiques et de la conformité, de la communication, du développement durable ainsi que, par intérim, des finances, de l'informatique, de la gestion des données et de l'approvisionnement.

René Fáber

Directeur Général depuis le 27 mars 2023

Né le 18 juillet 1975

Nationalité : slovaque

Première nomination le 26 mars 2019

Mandat renouvelé le 29 mars 2022

Nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires 2025

Nombre d'actions de Sartorius Stedim Biotech détenues : 1

Autres mandats d'administrateur et postes actuels au sein du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Membre du Directoire de Sartorius AG¹,

Président du Conseil de surveillance de Sartorius Stedim Biotech GmbH,

Président du Comité consultatif de Sartorius CellGenix GmbH,

¹ société cotée

Membre du Conseil d'administration de Albumedix Ltd.,
 Membre du Conseil d'administration de Sartorius Stedim BioOutsource Ltd.
 Membre du Conseil d'administration de Sartorius Stedim North America Inc.,
 Membre du Conseil d'administration de Sartorius Korea Biotech LLC,
 Membre du Conseil d'administration de Sartorius Korea Operations LLC,
 Membre du Conseil d'administration de Sartorius Stedim (Shanghai) Trading Co., Ltd.,
 Vice-président du Conseil d'administration de Sartorius Stedim Biotech (Beijing) Co., Ltd. ;
 Président et Président du Comité exécutif de Sartorius Stedim FMT S.A.S.,
 Président du Comité consultatif de Sartorius BIA Separations d.o.o.

Mandats d'administrateur achevés, exercés au cours des cinq dernières années, au sein du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Gérant de Sartorius Stedim Biotech GmbH,
 Vice-président du Conseil de surveillance de Sartorius Stedim Biotech GmbH,
 Président du Conseil de surveillance de Xell AG,
 Gérant de Sartorius Stedim North America Holding GmbH,
 Membre du Comité consultatif de BIA SEPARATIONS d.o.o.
 Membre du Conseil d'administration de Sartorius Stedim Japan K.K.

Autres mandats d'administrateur et postes actuels en dehors du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Membre du Comité consultatif de Curexsys GmbH, Allemagne.

Mandats d'administrateur achevés, exercés au cours des cinq dernières années, en dehors du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Aucun

Formation et parcours professionnel :

Diplômé d'un Master en chimie de l'Université de Bratislava, Slovaquie
 Diplômé d'un doctorat en Chimie des polymères PhD de l'Université de Munich, Allemagne.

2001-2002	Chercheur au sein de l'industriel chimiste français Rhodia
2002-2004	Chercheur post-doctorant- Vivascience
2004-2018	Diverses fonctions au sein du groupe Sartorius (notamment Sartorius Stedim Biotech GmbH, Allemagne) :
2004-2006	Chercheur Recherche & Développement- Modification de membrane
2006-2010	Directeur du développement et de la production de nouvelles membranes
2010-2013	Vice-Président Recherche & Développement- Technologies Process
2012-2014	Agent de valorisation de relations fournisseurs- Centre de Roche et Genentech, San Francisco, USA

2014-2017	Vice-Président Marketing et Développement de Produits pour les technologies de filtration
2016-2018	Responsable grands comptes- Roche/Genentech
2017-2018	Vice-Président Marketing et Développement de Produits pour les technologies de fermentation
2018	Head Développement de Produits, Division Bioprocess Solutions
Depuis 2019	Head de la Division Bioprocess Solutions du Groupe Sartorius, Membre du Directoire de Sartorius AG, Allemagne

Pascale Boissel

Administrateur indépendant et Présidente du Comité d'audit

Née le 15 octobre 1966

Nationalité : française

Première nomination le 26 mars 2019

Mandat renouvelé le 29 mars 2022

Nommée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires 2025

Nombre d'actions de Sartorius Stedim Biotech détenues : 1

Autres mandats d'administrateur et postes actuels en dehors du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Membre du Conseil d'administration de Poxel S.A.¹,

Membre du Conseil de Surveillance de Innate Pharma S.A.¹

Mandats d'administrateur achevés, exercés au cours des cinq dernières années, en dehors du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Aucun

Formation et parcours professionnel :

Diplômée de HEC Paris (Ecole des Haute Etudes Commerciales) : MBA Finances et Audit

Diplômée d'expertise comptable & commissariat aux comptes

2009-2012	Directrice Financière de la biotech IPSOGEN
2012-2016	Directrice Générale Déléguée et Directrice Financière et Administrative de l'institut BIOASTER
2017-2018	Directrice Financière à temps partiel de ENYO Pharma
2017-2021	Directrice Financière à temps partiel de Novadiscovery

¹ société cotée

Susan Dexter

Administrateur indépendant

Née le 11 octobre 1955

Nationalité : américaine

Première nomination le 7 avril 2015

Mandat renouvelé le 24 mars 2021

Nommée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires 2024

Nombre d'actions de Sartorius Stedim Biotech détenues : 6

Autres mandats d'administrateur et postes actuels en dehors du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Membre du Conseil d'administration de ViroCell Biologics Ltd.,

Membre du Conseil d'administration de Virica Biotech Inc.

Mandats d'administrateur achevés, exercés au cours des cinq dernières années, en dehors du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Aucun

Formation et parcours professionnel :

American University, Washington, D.C., USA, Licence en immunologie et marketing

Harvard University, Cambridge, Massachusetts, USA, Technique de négociations pour juristes

Formation professionnelle de Harvard University en finance pour directeurs non financiers au titre de la société Dow Chemical

1975-1980	Université de Massachusetts Medical School, Recherche, culture de cellules de mammifères, études de toxicologie animale, recherche fondamentale
1980-1986	Recherche collaborative, ventes de produits de biotechnologie sur les marchés émergents pour des bioprocédés et des matières premières en bioproduction
1986-1998	Celltech Biologics, Lonza Biologics, Développement d'entreprise, Biotraitement et fabrication de biothérapies s'appuyant sur la biotechnologie
1998-2004	Collaborative BioAlliance, Dow Chemical Company (Dow Biotechnology Contract Manufacturing Services), vice-président, Développement de l'activité des services de fermentation microbienne, technologie et mise en place des technologies de biotraitement à usage unique
2004-2008	Xcellerex, Inc (devenu GE Healthcare), Chief Business Officer, Chief Medical Officer des services de technologie des biotraitements avec intégration de la biotechnologie à usage unique, vente des technologies de biotraitement à usage unique
2008-2020	Latham Biopharm Group, directeur général, due diligence, vice-présidente business development Conseils en stratégie, mise en place de la technologie des produits à usage unique et jetable, projet de gestion et développement marketing d'activités à objectifs ambitieux; Conseiller et porte-parole de BioProcess International, Outsourced Pharma

Depuis 2020 Sonnet Biotherapeutics, Inc., directeur technique | Non-clinique | CMC | Chaîne d'approvisionnement. Responsable du développement de produits pour le pipeline Sonnet de cytokines biothérapeutiques pour le traitement des cancers de tumeurs solides

Romaine Fernandes

Administrateur représentant les salariés depuis le 27 octobre 2023

Née le 18 septembre 1969

Nationalité : française

Première nomination le 27 octobre 2023

Nommée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires 2026

Nombre d'actions de Sartorius Stedim Biotech détenues : 1

Autres mandats d'administrateur et postes actuels en dehors du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Aucun

Mandats d'administrateur achevés, exercés au cours des cinq dernières années, en dehors du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Aucun

Formation et parcours professionnel :

Licence en commerce à l'université de Mumbai, Inde

Diplôme en tourisme, Bombay, Inde

1990	Caisse et comptabilité, Hotel Oberoi Sheraton, Inde
1990-1995	Hôtesse de l'air, Cathay Pacific Airways, Hong Kong
2003-2014	Administration et réception, Sartorius Stedim Biotech, France
2009-2010	Gestionnaire adjoint, Biopharm Services, Royaume-Uni
2014-2016	Gestionnaire adjoint des services généraux, Sartorius Stedim Biotech, France
2016-2019	Responsable des achats, Sartorius Stedim Biotech, France
Depuis 2019	Plateforme d'achats et expert en assurance, Sartorius Stedim Biotech, France

Anne-Marie Graffin

Administrateur Indépendant Référent depuis le 6 décembre 2023 et

Présidente du Comité des Rémunérations et Nominations

Née le 3 mai 1961

Nationalité : française

Première nomination le 7 avril 2015

Mandat renouvelé le 24 mars 2021

Nommée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires 2024

Nombre d'actions de Sartorius Stedim Biotech détenues : 6

Autres mandats d'administrateur et postes actuels en dehors du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Présidente du Conseil d'administration de Valneva SE¹ ;

Membre du Conseil de surveillance Nanobiotix S.A.¹,

Membre du Conseil d'administration de Vetoquinol S.A.¹,

Présidente de SMAG Consulting S.A.S.

Mandats d'administrateur achevés, exercés au cours des cinq dernières années, en dehors du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Membre du Conseil de surveillance M2Care S.A.S.

Formation et parcours professionnel :

Diplômée de l'ESSEC – Ecole de Commerce, Paris

1984-1987	Chef de produits France, International Distillers and Vintners
1988-1990	Responsable marketing, Laboratoires URGO
1991-1995	Chef de groupe marketing international, RoC S.A. (Johnson & Johnson)
1998-2000	Chef de produit vaccins adultes France, Sanofi Pasteur MSD
2001-2005	Chef de gamme, puis directeur marketing vaccins adultes Europe, Sanofi Pasteur MSD
2006-2008	Directeur exécutif business management, Sanofi Pasteur MSD
2009-2010	Vice-Présidente exécutive et Membre du Comité exécutif, Sanofi Pasteur MSD
Depuis 2011	Indépendant Membre non-exécutif du Conseil d'administration - Life Science Expert et Conseil - Présidente de SMAG Consulting S.A.S.

¹ société cotée

M. Lothar Kappich

Administrateur
Né le 15 février 1957
Nationalité : allemande

Première nomination le 14 septembre 2017
Mandat renouvelé le 29 mars 2022
Nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires 2025

Nombre d'actions de Sartorius Stedim Biotech détenues : 1

Autres mandats d'administrateur et postes actuels au sein du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Président du Conseil de surveillance de Sartorius AG¹.

Mandats d'administrateur achevés, exercés au cours des cinq dernières années, au sein du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Aucun

Autres mandats d'administrateur et postes actuels en dehors du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Aucun

Mandats d'administrateur achevés, exercés au cours des cinq dernières années, en dehors du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Aucun

Formation et parcours professionnel :

Doctorat (Dr. rer. pol.) en économie (sujet de la thèse doctorale : Theory of International Business Activity)

1988-1990	Contrôleur de gestion à la Central, Schering AG, Berlin
1990-2017	ECE Projektmanagement G.m.b.H. & Co. KG, Hamburg, dernier poste : gérant de ECE's HR & Corporate Services ainsi que gérant de diverses filiales du Groupe ECE.
2007-2017	Membre du Conseil de Surveillance de Sartorius AG, Göttingen
Depuis 2017	Président du Conseil de Surveillance de Sartorius AG, Göttingen, et consultant indépendant

¹ société cotée

Henri Riey

Administrateur
Né le 5 novembre 1961
Nationalité : monégasque

Première nomination le 29 juin 2007
Mandat renouvelé le 29 mars 2022
Nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires 2025

Nombre d'actions de Sartorius Stedim Biotech détenues : 11

Autres mandats d'administrateur et postes actuels en dehors du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Président de Aidea,
Président du groupe HR SAS,
Président de l'Association Monégasque de Cindynique,
Directeur, secrétaire et trésorier de la Fondation Princess Grace, Monaco.

Mandats d'administrateur achevés, exercés au cours des cinq dernières années, en dehors du Groupe Sartorius ou Sartorius Stedim Biotech :

Aucun

Formation et parcours professionnel :

Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion (France)

1985-1988	Gestionnaire de fonds à Paribas
1988-1996	Gestionnaire de fonds, responsable de l'équipe de gestion des fonds européens de valeurs mobilières à la Barclays, France
1996-1999	Directeur de recherche, Barclays Asset Management Europe
1999-2004	Vice-président Barclays Asset Management, en charge de toutes les activités de gestion de fonds
2004-2013	Directeur financier de Hendyplan S.A.

Résumé des changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration et des Comités au cours de l'exercice 2023

Résumé des changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration et des Comités au cours de l'exercice 2023

Date	Conseil d'administration
27 mars 2023	M. Joachim Kreuzburg, Président du Conseil d'administration
27 mars 2023	M. René Fáber, Directeur Général
27 octobre 2023	Mme Romaine Fernandes (arrivée) – Mme Christelle Baudere (départ)
6 décembre 2023	Mme Anne-Marie Graffin – Administrateur Indépendant Référent

Domiciliations

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'administration sont domiciliés au siège social de l'entreprise.

Directeur Général

Conformément à la recommandation de l'article 3 du code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a nommé M. René Fáber, Directeur Général, le 27 mars 2023. M. René Fáber a été Directeur Général Délégué de la Société de février 2022 au 27 mars 2023. Le Directeur Général de la Société est nommé pour la durée de son mandat d'administrateur.

Administrateur représentant les salariés

Mme Romaine Fernandes a été élue Administratrice représentant les salariés pour un mandat de 3 ans par le CSE (Comité Social et Economique) le 27 octobre 2023, avec entrée en vigueur le 27 octobre 2023. Elle succède ainsi à Mme Christelle Baudere. Elle occupe le poste d'experte plateforme d'achats et assurance. Comme tout nouvel administrateur, l'Administratrice représentant les salariés a suivi le parcours d'intégration habituel, une formation destinée à parfaire sa connaissance du marché, de l'organisation et des activités stratégiques de l'entreprise, ce qui s'est notamment traduit par des entretiens individuels avec les principaux dirigeants du Groupe.

L'administrateur représentant les salariés ne perçoit pas de rémunération au titre de ce mandat. Les éléments de sa rémunération en qualité de salarié ne font pas l'objet d'une publication.

Administrateur Indépendant Référent

Conformément à l'évolution des pratiques de bonne gouvernance, le Conseil d'administration a décidé, durant sa réunion du 6 décembre 2023, de créer un poste d'Administrateur Indépendant Référent (AIR).

L'Administrateur Indépendant Référent est nommé par le Conseil d'administration parmi ses administrateurs indépendants, sur proposition du Comité des rémunérations et nominations. En décembre 2023, le Conseil d'administration a nommé Mme Anne-Marie Graffin Administratrice Indépendant Référent pour la durée restante de son mandat en cours.

Fonctions :

L'Administrateur Indépendant Référent est chargé de missions permanentes ou spécifiques en lien avec la gouvernance et/ou les relations investisseurs avec le Conseil d'administration, notamment :

- Aider le Président à garantir que les organes de gouvernance de la Société fonctionnent bien. Si nécessaire, le Conseil d'administration peut confier des missions de gouvernance précises à l'Administrateur Référent
- Faire le lien entre les Administrateurs indépendants et le Président, examiner et gérer les situations potentielles de conflits d'intérêts pouvant apparaître au sein du Conseil d'administration
- Vérifier les transactions avec des parties liées entre Sartorius Stedim Biotech et son actionnaire majoritaire Sartorius AG
- Ajouter des points à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration et convoquer une réunion du Conseil d'administration en cas de circonstances exceptionnelles
- Comprendre les inquiétudes potentielles des principaux actionnaires non représentés au Conseil d'administration en matière de gouvernance, s'assurer que ces inquiétudes sont traitées et être disponible pour consultation
- Evaluer chaque année les activités du Conseil d'administration et de ses comités
- Organiser – lorsqu'il/elle l'estime nécessaire et au moins une fois par an – des réunions réservées aux Administrateurs indépendants

Ressources :

L'Administrateur Indépendant Référent :

- a accès à tous les documents et informations nécessaires dont il/elle a besoin pour mener à bien ses missions. L'Administrateur Référent peut demander l'aide de spécialistes ou de consultants externes aux frais de l'entreprise.
- Peut rencontrer les responsables opérationnels de Sartorius Stedim Biotech après en avoir informé le Président et le Directeur Général
- Peut demander l'aide de l'assistant du Conseil d'administration pour mener à bien ses missions

Hiérarchie :

- Une fois par an, l'Administrateur Indépendant Référent rend compte de l'exécution de ses missions au Conseil d'administration. Un rapport est également inclus au Document d'Enregistrement Universel.

Evaluation et qualification des Administrateurs indépendants

La société étant contrôlée par un actionnaire majoritaire, la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers. Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration de Sartorius Stedim Biotech S.A. est composé de 43% de membres indépendants au regard des critères d'indépendance définis par le code AFEP-MEDEF. Conformément aux principes de gouvernance d'entreprise, les membres indépendants ne doivent être ni actionnaires, ni même clients, fournisseurs ou banquiers majeurs du groupe ; ils ne doivent avoir aucune relation susceptible d'influencer leur jugement.

Conformément au règlement du Conseil d'administration et en application du Code AFEP-MEDEF, un débat au sein du Conseil d'administration a lieu sur l'indépendance des administrateurs en exercice, chaque année, à la lumière des critères suivants. Lors des réunions du Conseil d'administration, les critères d'indépendance (annexe 3 du code AFEP-MEDEF) sont analysés par le Conseil d'administration afin de vérifier leur indépendance. De plus, conformément à la norme IAS 24, la déclaration d'absence de contrat entre les membres du Conseil d'administration ou leurs parties liées et la Société est examinée par le Conseil d'administration et lui est notifiée. Conformément aux articles 10.4, 10.5, 10.6 et 10.7, il convient de:

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société ou administrateur de la société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes (critère 1).
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur (critère 2).
- Ne pas être en relation d'affaires avec la Société (critère 3).
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social (critère 4).
- Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes (critère 5).
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans (critère 6)

En application des recommandations 10.6 et 10.7 du Code Afep-Medef, il est également précisé qu'un administrateur indépendant :

- Ne doit pas percevoir une rémunération variable en numéraire (à l'exception de « jetons de présence » ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe
- Ne doit pas participer au contrôle de la Société ou de la Sartorius AG (actionnaire de contrôle), ni posséder plus de 10 % en capital ou en droit de vote et ne pas être en situation de conflit d'intérêt

En sus des critères ci-dessus indiqués, le Conseil d'administration analyse d'autres facteurs tels que la capacité de compréhension des enjeux et des risques, qui est également évaluée avant de statuer sur la qualification d'indépendance d'un administrateur.

La réunion du Conseil d'administration de décembre 2023 a procédé à l'évaluation annuelle de l'indépendance des Administrateurs, après avoir entendu l'opinion du Comité des rémunérations et nominations. Après avoir analysé de manière approfondie chaque critère, le Conseil d'administration a décidé de classer les trois Administrateurs suivants comme indépendants : Mme Pascale Boissel, Mme Susan Dexter et Mme Anne-Marie Graffin.

	Ne pas être employé du groupe SSB SA	Absence de mandats croisés	Absence de relation d'affaires significative	Absence de lien familial	Ne pas avoir été commissaire aux comptes	Première nomination	Ne pas être administrateur depuis plus de 12 ans	Qualification retenue
Joachim Kreuzburg	✓	x	✓	✓	✓	2007	x	Non indépendant
René Fáber	✓	x	✓	✓	✓	2019	✓	Non indépendant
Pascale Boissel	✓	✓	✓	✓	✓	2019	✓	Indépendant
Mme Susan Dexter	✓	✓	✓	✓	✓	2015	✓	Indépendant
Romaine Fernandes	x	✓	✓	✓	✓	2023	✓	Non indépendant
Anne-Marie Graffin	✓	✓	✓	✓	✓	2015	✓	Indépendant
M. Lothar Kappich	✓	x	✓	✓	✓	2017	✓	Non indépendant
M. Henri Riey	✓	✓	✓	✓	✓	2007	x	Non indépendant

Prévention des conflits d'intérêts

Sur la base des déclarations faites par les membres du Conseil d'administration à la Société il n'existe, à la connaissance de l'entreprise, aucun lien de parenté entre les membres du Conseil d'administration de la Société.

En outre, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les attributions des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou leurs autres attributions. Un mécanisme de contrôle est en place via la déclaration d'absence de contrat entre les membres du Conseil d'administration et leurs parties liées et la Société et/ou ses filiales, conformément à la déclaration IAS 24 et aux processus automatisés SAP, mais aussi via l'examen des conventions réalisé par la Société dans le cadre du processus de contrôle des conventions réglementées.

De plus, les administrateurs sont tenus de porter immédiatement à la connaissance du Conseil d'administration tout conflit d'intérêts, même potentiel, qu'ils découvriront, ainsi que de s'abstenir de participer aux discussions concernées et au vote de la résolution correspondante, tel que cela est stipulé dans le Règlement Intérieur du Conseil d'administration. En outre, dans le cadre de son mandat d'administrateur, chaque administrateur doit veiller à ce qu'il ne soit pas en conflit d'intérêts avec la Société. Une Charte énonce les droits et obligations des administrateurs. Elle est remise à chaque nouvel Administrateur lors de sa prise de fonction. Chaque administrateur s'engage à être lié par les règles contenues dans cette charte et à les mettre en pratique.

La Charte des administrateurs est incluse en annexe du règlement intérieur du Conseil d'administration et définit les droits et obligations des administrateurs, notamment en ce qui concerne le code d'éthique et la prévention des conflits d'intérêts, comme décrit plus en détail à la page 206 du présent Document d'Enregistrement Universel à la section « autres informations à caractère juridique ».

À la connaissance de l'entreprise, aucun arrangement ni accord n'a été conclu avec les actionnaires, clients, fournisseurs, etc., en vue de la nomination d'un administrateur.

Dans le cas où une relation d'affaires avec l'entreprise est déclarée par l'Administrateur, l'importance de la relation d'affaires est examinée au regard du volume des affaires, de l'emploi et/ou de l'actionnariat des Administrateurs afin de définir si cette relation est significative ou non. En 2023, le Conseil d'administration a réalisé une analyse de matérialité et conclu qu'il n'existe aucune relation d'affaires significative.

Afin de garantir que le contrôle n'est pas réalisé de manière abusive, le Conseil d'administration et ses Comités sont composés ainsi :

- Trois membres du Conseil d'administration sur sept sont indépendants (étant précisé que l'Administrateur représentant les salariés n'est pas pris en compte dans la détermination de ce ratio)
- Trois membres indépendants sur quatre sont membres du Comité d'Audit, dont l'un d'entre eux assure la Présidence
- Trois membres indépendants du Conseil sur quatre sont membres du Comité des Rémunérations et Nominations, dont l'un d'entre eux assure la Présidence

Représentation équilibrée des femmes et des hommes et de la diversité

Le Conseil d'administration s'interroge chaque année sur l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle de ses Comités en recherchant, notamment, une représentation équilibrée des hommes et des femmes, une large diversité des compétences et des pays d'origine, illustrant au mieux l'activité de la société à la fois mondiale et haute en technicité.

Plus particulièrement en ce qui concerne le seuil de 40% de femmes à atteindre au Conseil d'administration en application des dispositions de l'Article L 225 - 1 - 1 et L 22-10-3 du Code de commerce, le Conseil d'administration a mis en œuvre des efforts importants pour rechercher des administratrices compétentes, indépendantes, et impliquées ayant un niveau d'expertise certain dans le domaine des biotechnologies ou connexes. En application des dispositions de l'Article L 225 - 18 - 1 et L 22-10-03 du Code de commerce au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration de Sartorius Stedim Biotech S.A. est composé de 43% de femmes. Si l'administrateur représentant les salariés était comptabilisé, alors le Conseil d'administration serait composé de 50% de femmes.

Conformément à l'article 8 du code Afep/Medef, le Conseil d'administration doit décrire la politique de diversité appliquée aux organes de direction ainsi que les objectifs de cette politique, les mesures de mise en œuvre et les résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé.

Politique de diversité de genre dans les instances de direction en deçà du Conseil d'administration

Sartorius Stedim Biotech s'engage à promouvoir une culture d'ouverture et de tolérance sur ses sites dans l'ensemble du Groupe ; elle encourage ainsi la diversité à tous les niveaux de l'entreprise. Le périmètre sélectionné est celui des deux organes de direction situés en dessous du Conseil d'administration (postes N-1 et N-2). Conformément aux objectifs de représentation des femmes de sa société mère, Sartorius AG, les objectifs et les échéances de Sartorius Stedim Biotech en matière de représentation des femmes dans les organes de direction inférieurs au Conseil d'administration étaient de 30 % pour le premier niveau de direction inférieur au Conseil d'administration et de 30 % pour le deuxième niveau. Ces objectifs ont été fixés en 2017 avec une échéance au 30 juin 2022. Le Conseil d'administration de Sartorius Stedim Biotech a revu ces objectifs lors de sa réunion du 8 février 2023 et a porté les objectifs à un tiers pour les deux niveaux avec une échéance au 31 décembre 2025.

Résultats en 2023

Au premier niveau de gestion en dessous du Conseil d'administration, qui comprend actuellement cinq postes, le pourcentage de femmes s'élevait à 20 % à la fin de 2023 (niveau N-1 : une femme, quatre hommes ; 2022 : 57 % de femmes) et n'a donc pas atteint l'objectif de 30 %. Au deuxième niveau de direction, le pourcentage de femmes était de 27 % à la fin de l'année (niveau N-2 : 12 femmes, 32 hommes ; 2022 : 33 % de femmes) ; l'objectif d'un tiers était donc en bonne voie d'être atteint. Ces deux chiffres sont inférieurs à ceux de l'année précédente, principalement en raison du petit nombre de postes de direction pour lesquels des changements mineurs de personnel peuvent déjà entraîner des changements considérables dans les pourcentages. En outre, l'intégration des entreprises acquises, qui sont souvent des start-ups technologiques ou des jeunes entreprises dirigées par des hommes, a souvent entraîné des fluctuations dans le passé, et cet effet ne peut être exclu à l'avenir.

Pour encourager davantage la participation des femmes, Sartorius Stedim Biotech a mis en place des mesures spécifiques à la fois dans ses activités de recrutement et dans la gestion des talents. Pour maximiser la transparence, tous les niveaux de direction du groupe reçoivent régulièrement des informations sur la structure de leur personnel, y compris des chiffres sur la participation des femmes. En outre, l'entreprise a lancé diverses initiatives pour veiller à ce que son vivier de talents soit équilibré, notamment des entretiens annuels structurés avec les talents pour identifier les candidats prometteurs à des postes d'experts ou de direction, le mentorat des talents féminins et la mise en relation des professionnelles en leur offrant une adhésion gratuite à l'association Healthcare Business Association. En outre, les mesures visant à promouvoir l'égalité des chances au sein de l'entreprise comprennent la transparence des salaires. Le cas échéant, les salaires du groupe sont liés aux taux convenus avec les syndicats nationaux respectifs. L'utilisation des taux syndicaux rend la rémunération plus transparente et facilite l'égalité salariale au sein d'une main-d'œuvre diversifiée.

Bien que des objectifs quantitatifs ne soient donnés que pour la diversité des sexes, Sartorius Stedim Biotech considère la diversité dans un sens plus large, incluant l'âge, l'origine culturelle, la nationalité, le niveau d'éducation, les qualifications professionnelles et l'expérience. Une plus grande diversité à tous les niveaux, y compris au niveau de la direction, permet d'assurer le succès à long terme du Groupe en tenant compte des différentes perspectives et en comprenant les clients et les marchés mondiaux. Une fiche d'information sur la diversité est publiée chaque année sur le site web de l'entreprise ([lien](#)).

Le Conseil d'administration a pris acte des objectifs proposés en matière de diversité des genres, ainsi que des procédures de mise en œuvre. La réalisation de ces objectifs fera l'objet d'un suivi par le conseil d'administration et d'un examen des progrès et des résultats obtenus au cours de chaque exercice.

Evaluation et politique de formation du Conseil d'administration

Une fois par an, le Conseil d'administration de Sartorius Stedim Biotech SA consacre un point de son agenda à l'analyse de son fonctionnement, afin de vérifier son efficacité, d'examiner si les problèmes majeurs ont été correctement préparés et traités et d'étudier la contribution de chaque membre aux activités du Conseil d'administration. En 2023, cette auto-évaluation était inscrite à l'agenda de la réunion du Conseil d'administration du mois de décembre.

Pour réaliser cette évaluation, un questionnaire avait été envoyé à l'avance à chaque membre du Conseil. Celui-ci comprenait une trentaine de questions couvrant les principaux aspects de l'activité du Conseil d'administration. Ce questionnaire incluait également plusieurs questions sur le travail de son Président, le flux d'informations ainsi que la qualité de la gestion des réunions. Les autres questions abordaient le travail des deux comités et chaque sujet était suivi d'un espace suffisant pour formuler des commentaires et des suggestions. Les huit membres du Conseil d'administration ont rempli ce questionnaire écrit pour l'exercice considéré. De plus, afin de compléter l'enquête écrite, la Présidente du Comité des Rémunérations et Nominations a réalisé des entretiens individuels avec chaque membre du Conseil d'administration sur la base d'un guide des entretiens semi-directifs. Les résultats et un court rapport écrit ont été envoyés à chaque membre au mois de novembre afin de préparer la réunion de discussion.

Points forts

Le Conseil d'administration a souligné les bonnes qualifications professionnelles et la longue expérience de ses membres, la diversité et les points de vue internationaux ainsi que la participation active de chaque membre aux discussions. Durant la période considérée, l'absentéisme reste à un niveau très faible. Les membres du Conseil d'administration ont estimé que la fréquence et la préparation des réunions étaient appropriées. Les membres non exécutifs du Conseil d'administration ont reconnu la grande qualité des rapports écrits réguliers, communiqués via une plateforme numérique, portant à la fois sur les activités et résultats commerciaux que sur les avancées concernant de nombreux sujets et évolutions de l'entreprise. De plus, les membres ont apprécié l'efficacité du travail des deux comités ainsi que la coopération avec les auditeurs de l'entreprise. Ils ont également loué les informations fournies en 2023 sur la stratégie numérique de SSB, les informations actualisées et approfondies sur la situation commerciale en Chine et sur les progrès réalisés en matière de reporting du développement durable. Les membres du Conseil d'administration ont aussi souligné le leadership fort, la vaste expérience et la vision stratégique de leur Président. En outre, le meilleur accès aux études des courtiers et à la couverture médiatique a été bien accueilli et a contribué à réfléchir adéquatement aux attentes des parties prenantes externes. Le Conseil d'administration a reconnu que les changements résultant des précédentes évaluations avaient été mis en œuvre rapidement et conduit à une meilleure efficacité du Conseil d'administration.

Axes d'amélioration.

Les membres du Conseil d'administration souhaitent développer encore plus leur implication dans les discussions stratégiques, et en particulier consacrer suffisamment de temps à l'évolution des tendances du marché et de l'environnement concurrentiel. De plus, afin de préparer un plan de succession adéquat, ils apprécieraient de nouer d'autres contacts avec des dirigeants d'un niveau inférieur au Conseil d'administration et de recevoir régulièrement des informations sur l'embauche et le départ des principaux responsables. Certains membres du Conseil d'administration ont également suggéré de réaliser, avec les équipes commerciales et de fabrication, des visites et des réunions sur site supplémentaires qui devraient inclure des formations aux produits.

Intégration des nouveaux membres du Conseil d'administration / Formation

Il est très important pour les nouveaux administrateurs de comprendre les activités de l'entreprise, notamment ses stratégies, ses risques, ses finances, ses opérations, son équipe de direction, son personnel, sa culture, son environnement concurrentiel et les attentes des parties prenantes. Toutefois, les besoins en matière d'intégration des nouveaux administrateurs varient d'un administrateur à l'autre en fonction de leur formation et de leur expérience, ainsi que du rôle qu'ils sont censés jouer au sein du conseil d'administration et de ses comités. Au-delà des informations écrites essentielles et des séances d'orientation initiales, l'intégration au Conseil d'administration de Sartorius Stedim Biotech comprend généralement des visites de sites et plusieurs réunions individuelles avec les dirigeants de l'entreprise afin d'acquérir une bonne compréhension de l'activité et de ses principaux processus de gouvernance.

Après l'intégration, des sessions de formation et d'actualisation régulières sont proposées aux Administrateurs. En 2023, une formation proposait ainsi de s'intéresser à la nouvelle réglementation ESG et aux efforts de décarbonation de l'entreprise.

Règlement intérieur, équilibre des pouvoirs et répartition des rôles au sein du Conseil d'administration

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées et le Conseil d'administration est régi par un règlement interne qui vise en particulier à assurer l'équilibre des pouvoirs. En fonction de la modalité d'exercice retenue par le Conseil d'administration, le Président ou un Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction générale de la Société. Conformément à l'article 19.3 des statuts, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées générales et au Conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration, la Direction générale et le Directeur Général ne peuvent prendre certaines décisions sans autorisation préalable du Conseil d'administration (cf. extrait du règlement intérieur page 237).

Le Conseil d'administration élit un Président parmi ses membres. En vertu de l'article 16.3 des statuts, le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Mme Anne-Marie Graffin, membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit, a été nommée Administratrice Indépendante Référente afin de veiller à ce que le contrôle soit exercé de manière équitable.

Il faut aussi préciser que le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par an sans la présence des membres exécutifs. Cette réunion annuelle a eu lieu le 6 décembre 2023 et a traité de sujets variés, et notamment de la politique de rémunération du Directeur Général.

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur qui définit et inclut les règles de fonctionnement de cette instance concernant ses pouvoirs, la présence des membres, les opérations nécessitant une approbation et une validation préalable avec un certain nombre de seuils de déclenchement. Le Conseil d'administration approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment les acquisitions ou cessions, susceptibles d'affecter de manière significative les résultats de la Société, la structure de son bilan ou son profil de risque. Plus précisément, le Conseil d'administration approuve à l'avance certaines décisions de la direction telles que le budget, les investissements, le financement, les activités

commerciales, les ressources humaines, les contrats, les litiges, les transactions ou les mesures qui dépassent le cadre normal des affaires courantes, comme décrit plus en détail à la page 206 du présent rapport.

Échelonnement des mandats

Le 27 mars 2023, le Conseil d'administration a décidé de séparer la fonction de Directeur Général de la Société et de Président du Conseil d'administration pour le reste de leurs mandats ; le Conseil d'administration a élu Joachim Kreuzburg, qui était auparavant Président-Directeur Général, au poste de Président du Conseil d'administration et M. René Faber, qui était précédemment Directeur Général Délégué, est devenu Directeur Général.

En raison de la démission de l'ancienne Administratrice représentant les salariés, Mme Christelle Baudere, il a été procédé à l'élection d'une nouvelle Administratrice représentant les salariés par le CSE.

Au mois d'octobre 2023, dans une certaine mesure, l'expiration des mandats du Conseil d'administration est échelonnée : deux mandats expirent en 2024, cinq en 2025 et un en 2026.

Sélection des nouveaux membres du Conseil d'administration

En application du Code AFEP-MEDEF, la sélection des membres du Conseil d'administration est faite selon :

- l'équilibre souhaité quant à la composition de l'actionnariat de la Société ;
- le nombre souhaité de membres indépendants du Conseil d'administration ;
- la proportion d'hommes et de femmes requise par la réglementation en vigueur ;
- la possibilité de renouveler les mandats ;
- la compétence, l'expérience et l'expertise spécifique de chaque candidat.

En ce qui concerne le profil d'expertise, le Comité des Rémunérations et Nominations évalue les candidats potentiels principalement sur la base de leurs compétences en matière de gestion et de stratégie, de leur connaissance de la Société, de son secteur d'activité et de ses marchés internationaux, de leur expertise en matière de technologie et de développement de produits, de leur expertise financière et comptable, de leur expertise juridique et des marchés de capitaux, de leur compétence dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises et de leurs compétences numériques. Les membres du Comité des Rémunérations et Nominations procèdent à leur propre évaluation des candidats potentiels sur la base des critères susmentionnés et, le cas échéant, peuvent travailler avec l'aide d'un cabinet externe. Ce processus de sélection s'applique aussi aux membres indépendants du Conseil d'administration.

Cumul des mandats

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, un membre exécutif ne doit pas exercer plus de deux autres mandats d'administrateurs dans des sociétés cotées extérieures à son groupe, y compris étrangères. Il doit en outre recueillir l'avis du Conseil d'administration avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée.

En outre, un administrateur ne doit pas exercer plus de quatre autres mandats dans des sociétés cotées extérieures au groupe, y compris étrangères. Cette recommandation s'applique lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de l'administrateur.

Les procédures établies et suivies par les comités sont définies dans leurs règlements internes respectifs.

Les membres des Comités sont nommés par le Conseil d'administration. Une attention particulière est accordée par le Conseil d'administration à la nomination ou au renouvellement du mandat du Président du Comité d'audit, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations.

Autres informations

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois. L'assiduité de chaque membre du Conseil d'administration est présentée en première page de la présente section consacrée à la gouvernance et doit être considérée à la lumière des modifications intervenues dans la composition du Conseil d'administration pendant la période de référence. La préparation et la tenue des réunions du Conseil d'administration et de ses comités nécessitent une disponibilité et un investissement significatifs de la part des Administrateurs. Les éléments d'assiduité individuelle aux réunions du Conseil et des Comités sont précisés ci-avant.

La répartition de la rémunération des administrateurs, établie selon l'assiduité de chacun aux réunions du Conseil et à leur présence dans ces différents Comités, est détaillée en page 123 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Conformément aux statuts de la société Sartorius Stedim Biotech S.A., chaque administrateur détient personnellement a minima une action de la société.

Tous les administrateurs, à la connaissance de l'entreprise, respectent les limites suivantes en matière de nombre de mandats au sein de sociétés cotées :

- Pour les administrateurs exécutifs : limité à deux mandats pour les autres sociétés cotées extérieures au groupe ;
- Pour les autres administrateurs : limité à quatre mandats pour les autres sociétés cotées extérieures au groupe.

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- Aucune condamnation pour fraude et |ou aucune incrimination et |ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un administrateur par des autorités statutaires ou réglementaires.

- Aucun administrateur n'a été associé en tant que gérant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation.
- Aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de gestion ou de surveillance d'un émetteur ou de participer à la gestion ou à la conduite des affaires d'un émetteur.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Règles internes et règlement intérieur

Les procédures régissant l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont définies par le règlement intérieur du Conseil, dont un extrait figure à la page 84 du présent rapport.

Le règlement intérieur actuellement en vigueur a été adopté le 24 mars 2020 et révisé le 8 février 2023, afin de le mettre en conformité avec les dernières dispositions législatives, réglementaires et statutaires applicables à la Société, et intégrant les mises à jour du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2022.

Le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Ses missions

Les principales missions du Conseil d'administration sont les suivantes :

- Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de l'entreprise, les examine dans leur ensemble au moins une fois par an, sur proposition du Directeur Général, et veille à leur mise en œuvre. Il désigne également les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie et revoit les délégations de pouvoir.
- Le Conseil d'administration contrôle la gestion du groupe et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes, notamment sur les titres de l'entreprise.
- Le Conseil d'administration approuve préalablement les projets d'investissements stratégiques et toute opération, notamment d'acquisitions ou de cessions, susceptible d'affecter significativement le résultat de l'entreprise, la structure de son bilan ou son profil de risque.
- Le Conseil d'administration se saisit préalablement à la réalisation de toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de l'entreprise.
- Le Conseil d'administration délibère préalablement sur les modifications des structures de direction de l'entreprise et est informé des principales modifications de son organisation.
- Le Conseil d'administration examine les comptes sociaux et consolidés, et approuve le rapport de gestion ainsi que les chapitres du rapport annuel traitant de gouvernance d'entreprise et

présentant la politique suivie en matière de rémunération et d'options de souscription ou d'achat d'actions.

- Même s'il ne s'agit pas d'une modification de l'objet social, le Conseil d'administration doit saisir l'Assemblée générale si l'opération concerne une part prépondérante des actifs ou des activités du groupe.
- Le Conseil d'administration convoque les Assemblées générales et propose les modifications statutaires.

Les missions mentionnées ci-dessus sont un résumé du règlement intérieur du Conseil d'administration en vigueur à la date d'établissement du présent rapport.

Rapport d'activités du Conseil d'administration pour l'exercice 2023

Le Conseil a examiné et approuvé les comptes sociaux et consolidés de 2022.

Lors de ses réunions, le Conseil d'administration a notamment abordé et débattu les points suivants :

- Orientations stratégiques et grands projets du groupe
- Comptes annuels, semestriels et données trimestrielles
- Budgets présentés par la direction
- Informations relatives à la structure financière et à la situation de la trésorerie
- Engagements hors bilan significatifs
- Indicateurs de risque dans le groupe – Audit interne et conformité
- Évolution boursière
- Auto-évaluation du Conseil d'administration (dialogue interactif, axes d'amélioration)
- Éléments de rémunération : définition, rémunération due ou attribuée
- Développement durable, responsabilité sociale et environnementale des entreprises (objectifs, stratégie, résultats, organisation ; discussions portant sur un éventuel comité RSE)
- Changement de commissaire aux comptes. Sur recommandation du Comité d'audit, il a été décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de nommer PricewaterhouseCoopers (PwC) commissaire aux comptes des comptes annuels de Sartorius Stedim Biotech SA pour une durée de six exercices prenant fin le 31 décembre 2029.
- Préparation de l'assemblée générale des actionnaires et autres questions de gouvernance, telles que la restructuration du Conseil d'administration (structure dualiste de la direction générale et définition d'une fonction d'Administrateur Indépendant Référent)

- Discussions approfondies sur les projets d'acquisition et autres activités stratégiques (y compris acquisition de Polyplus)
- Étude approfondie des feuilles de route d'intégration des acquisitions, des tendances du marché, des pipelines de l'innovation et de marchés géographiques spécifiques.

Informations à fournir aux administrateurs

Avant chaque réunion du Conseil, les administrateurs reçoivent suffisamment à l'avance les sujets à l'ordre du jour nécessitant un examen préliminaire.

Les chiffres provisoires des comptes annuels ou des comptes sur des périodes intermédiaires sont généralement envoyés à tous les administrateurs au moins une semaine avant la réunion du Comité d'audit.

Ce Comité se tient toujours la veille ou le jour même du Conseil d'administration.

En plus des réunions du Conseil d'administration, le Président informe régulièrement les administrateurs de tout événement ou changement susceptible d'avoir une conséquence sur les activités du groupe ou sur une information précédemment communiquée au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration reçoit une copie de chaque communiqué de presse émis par l'entreprise, et les administrateurs peuvent, à tout moment, demander des informations complémentaires au Président du Conseil d'administration, à qui il revient d'évaluer la pertinence de la requête.

Le Comité d'audit et le Comité des Rémunérations et Nominations ont pour mission d'étudier et de préparer les principales délibérations du Conseil afin d'accroître son efficacité.

En aucun cas, ces Comités ne dessaisissent le Conseil d'administration qui a seul le pouvoir légal de décision et ne conduisent à un démembrement de son collège qui est, et, demeure responsable de l'accomplissement de ses missions. Les Comités ne se substituent pas au Conseil d'administration mais en sont une émanation qui facilite le travail de ce dernier.

Les Comités du Conseil peuvent prendre contact, dans l'exercice de leurs attributions, avec les principaux dirigeants de la société après en avoir informé le Président du Conseil d'administration et à charge d'en rendre compte au Conseil.

Les Comités du Conseil peuvent solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de leur compétence, aux frais de la société, après en avoir informé le Président du Conseil d'administration ou le Conseil d'administration lui-même et à charge d'en rendre compte au Conseil.

En cas de recours par les Comités aux services de conseils externes (par exemple, un conseil en rémunération en vue d'obtenir notamment des informations sur les systèmes et niveaux de rémunérations en vigueur dans les principaux marchés), les Comités doivent veiller à l'objectivité du conseil concerné.

Chaque réunion du Conseil est précédée, selon les sujets à l'ordre du jour, d'au moins une réunion de l'un des deux comités. Les Comités rendent des comptes au Conseil d'administration concernant leur travail et leurs observations et soumettent leurs avis, propositions et recommandations.

Les procédures établies et suivies par les comités sont définies dans leurs règlements internes respectifs.

Les membres des Comités sont nommés par le Conseil d'administration. La nomination ou la reconduction du président du Comité d'audit proposée par le Comité des rémunérations fait l'objet d'un examen particulier de la part du Conseil d'administration.

En outre, conformément à l'article 12.3 du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration se réunit sans la présence des dirigeants mandataires sociaux pour discuter de différents sujets et notamment de la rémunération de ces dirigeants.

Le Conseil d'administration a commencé à réfléchir à la création d'un nouveau comité chargé d'assister le Conseil d'administration dans les questions de développement durable, qui étaient jusqu'alors traitées directement par le Conseil d'administration. Le projet définitif devrait être mis en œuvre en 2024.

Comité d'audit

Le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans les domaines concernant la politique comptable, le reporting, le contrôle interne et externe, la communication financière ainsi que sur la gestion des risques qu'encourt la société. .

Missions du Comité d'audit

En matière de politique comptable et de contrôle interne, le Comité d'audit a pour missions de :

- procéder, dès que possible, mais dans tous les cas avant l'examen des comptes sociaux annuels et le cas échéant, des comptes consolidés, par le Conseil d'administration, à la revue de tous les états financiers, semestriels et annuels, sociaux et, le cas échéant, consolidés, y compris leurs annexes et, le cas échéant, le rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et présenter au Conseil d'administration ses observations. Lors de l'examen des comptes, le Comité se penche sur les opérations importantes à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts.
- s'assurer de la pertinence du choix des méthodes et des procédures comptables décidées par la société et de vérifier leur juste application ;
- contrôler le traitement comptable de toute opération significative réalisée par la société ;
- s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité et la fiabilité des comptes sociaux annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés de la société ;
- examiner le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses.

En matière de contrôle externe, le Comité d'audit a pour mission de :

- soumettre au Conseil d'administration des recommandations concernant les commissaires aux comptes en vue de leur nomination ou de leur renouvellement par l'assemblée générale des actionnaires, analyser et émettre un avis sur la définition, l'étendue et le calendrier de leur mission et leurs honoraires. A cette fin, le Comité pilote la procédure de sélection des commissaires aux comptes et soumet au Conseil d'administration une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale. Le Comité propose au Conseil la procédure de sélection et notamment s'il y a lieu de recourir à un appel d'offres. Il supervise l'appel d'offres et valide le cahier des charges et le choix des cabinets consultés, en veillant à la sélection du « mieux-disant » et non du « moins-disant » ;
- s'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes.

En matière d'analyse et de prévention des risques, le Comité d'audit a pour mission de :

- analyser tout litige, y compris fiscal, de nature à avoir un impact significatif sur les comptes sociaux et, le cas échéant, les comptes consolidés de la société ou sur sa situation financière ;
- examiner l'exposition aux risques non financiers et financiers significatifs de la société (tels que décrits en page 50). Le Comité examine les risques et les engagements hors bilan significatifs, apprécie l'importance des dysfonctionnements ou faiblesses qui lui sont communiqués et informe le Conseil, le cas échéant ; l'entreprise dispose de différentes procédures internes permettant d'identifier et de contrôler les engagements hors bilan, en utilisant des demandes de données étendues à toutes les entités consolidées à la clôture de l'exercice et en menant des discussions pendant l'exercice dans le cadre de la gestion du risque afin d'identifier tout risque important le plus tôt possible.
- revoir les conclusions des rapports d'audit interne ;
- vérifier l'application satisfaisante des contrôles internes et des procédures de compte rendu d'informations.
- Auditionner les responsables de la direction, notamment en ce qui concerne le contrôle interne et la gestion des risques.

En matière de communication financière, le Comité d'audit a pour mission de procéder à la revue des projets de communication financière de la société sur les comptes sociaux semestriels et annuels ainsi que sur le chiffre d'affaires trimestriel.

Compte tenu de ses attributions, le Comité d'audit entend les commissaires aux comptes, mais également les directeurs financiers, comptables et le trésorier. Ces auditions doivent pouvoir se tenir, lorsque le Comité le souhaite, hors de la présence de la direction générale de l'entreprise.

Composition du Comité d'audit

Au 31 décembre 2023, le Comité d'audit compte quatre membres :

- Mme. Pascale Boissel, Présidente du Comité d'audit
- Mme Susan Dexter
- Mme Anne-Marie Graffin
- M. Lothar Kappich

La Présidente du Comité d'audit est indépendante.

Trois membres sur quatre sont indépendants. Par conséquent, le Comité d'audit satisfait aux critères d'indépendance qui sont fondés sur les recommandations du Code Afep-Medef telles que décrites ci-avant.

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, aucun dirigeant mandataire social n'est membre du Comité d'audit, étant précisé que le Directeur Général de la Société peut être invité sur convocation du Président du Comité d'audit. Lorsqu'il est invité, le Directeur Général de la société ne dispose pas du droit statutaire de participation, ni du droit de vote. Le Conseil d'administration de la Société considère que sa présence aux réunions ne porte pas atteinte à l'indépendance du Comité d'audit, mais il est important, au cours des débats, que le Président-Directeur Général de la Société puisse expliquer plus en détail les activités commerciales, si nécessaire. Le Comité d'audit peut également consulter et inviter divers invités, tels que des experts des services financiers, comptables, juridiques, le trésorier de la société et le président du Conseil d'administration. Le Comité d'audit fait régulièrement usage de cette possibilité afin que ces experts puissent fournir des informations détaillées supplémentaires, utiles aux discussions.

Le responsable du contrôle de gestion est également présent et agit en tant que secrétaire des réunions.

Règlement intérieur du Comité d'Audit

Le Comité d'audit est doté d'un règlement intérieur et d'une charte visant à encadrer ses missions et son fonctionnement et plus particulièrement à garantir la mise en œuvre et l'application des critères d'indépendance de ses membres. Il inclut également les conditions de rémunération de ces derniers.

Au cours de l'exercice 2023, le Comité d'audit s'est réuni six fois.

Rapport d'activités du Comité d'audit pour l'exercice 2023

Le Comité a examiné et approuvé les comptes sociaux et consolidés de 2022.

Lors de ses réunions, le Comité d'Audit a notamment abordé et débattu des points suivants :

- Comptes annuels, semestriels et données trimestrielles
- Etude et revue du budget 2023
- Etude et revue du budget 2024
- Revue des différents rapports de la société, et notamment du rapport de gestion et du Document d'Enregistrement Universel
- Informations relatives à la structure financière et à la situation de la trésorerie
- Indicateurs de risques financiers et extra-financiers (y compris les risques environnementaux et sociaux) dans le groupe, notamment par l'audition des responsables concernés (voir la typologie page 50)
- Rapport de conformité et d'audit interne, notamment par l'audition des responsables concernés
- Évolution boursière
- Emprunts contractés
- Processus d'appel d'offres et nomination du nouveau commissaire aux comptes Le Comité d'audit a défini certains critères pour le choix de la société d'audit : indépendance, qualification professionnelle et expérience pratique, expertise pertinente de l'industrie, méthodologie et processus d'audit, notion de service et honoraires. Sur la base des offres écrites reçues et de la présentation personnelle des candidats, le Comité d'audit a recommandé au Conseil d'administration de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires de nommer PricewaterhouseCoopers (PwC) commissaire aux comptes des comptes annuels de Sartorius Stedim Biotech SA pour une durée de six exercices prenant fin le 31 décembre 2029.

Comité des Rémunérations et Nominations

Missions du Comité des Rémunérations et Nominations

Le Comité des Rémunérations et Nominations a vocation, selon son règlement interne, à assister le Conseil d'administration de la société dans la détermination de la politique de rémunération des mandataires sociaux, s'agissant en particulier des mécanismes d'intéressement (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions) que la Société pourrait être amenée à mettre en place.

Le Comité des Rémunérations et Nominations peut consulter au cours de l'exercice tous les membres exécutifs de la société après avoir informé le président du Conseil d'administration et doit en reporter au Conseil.

Dans le cadre de son rôle de nomination, le Comité des Rémunérations et des Nominations a également pour but d'assister le Conseil d'administration pour la nomination et le renouvellement des membres du Conseil. Il devra donc :

- Emettre des réflexions et recommandations au Conseil d'administration concernant les méthodes de performance de la direction générale et le statut des dirigeants.
- Emettre un avis sur les propositions du Président du Conseil d'administration pour la nomination du Directeur général (le cas échéant).
- Préparer les plans de succession des dirigeants exécutifs en cas de vacance imprévue.
- Proposer de nouveaux Administrateurs au Conseil d'administration.
- Examiner la qualification d'Administrateur indépendant, qui est réévaluée chaque année par le Conseil d'administration.
- Vérifier la bonne application du Code de gouvernance d'entreprise auquel se réfère l'entreprise (code AFEP-MEDEF).

Composition du Comité et fonctionnement

Au 31 décembre 2023, le Comité des Rémunérations et Nominations compte quatre membres :

- Mme Anne-Marie Graffin (Présidente)
- Mme Pascale Boissel
- Mme Susan Dexter
- M. Lothar Kappich

Trois des quatre membres du Comité des Rémunérations et Nominations sont indépendants.

Le Responsable du Controlling est aussi présent et agit en tant que secrétaire du comité. De plus, l'Administrateur représentant les salariés est aussi invité à participer et à prendre part aux débats. Lorsque les membres exécutifs sont invités à participer à ce comité mixte, ils ne participent pas aux discussions sur la rémunération.

Au cours de l'exercice 2023, le Comité des Rémunérations et Nominations s'est réuni deux fois.

Rapport d'activités du Comité des Rémunérations et Nominations pour l'exercice 2023

- Nomination de M. René Fáber au poste de Directeur Général et de M. Joachim Kreuzburg au poste de Président du Conseil d'administration.
- Approbation de la rémunération annuelle des administrateurs non exécutifs pour l'exercice 2022
- Détermination de la rémunération due ou attribuée aux mandataires sociaux (y compris les dirigeants) pour l'exercice 2022
- Détermination de la politique de rémunération des mandataires sociaux (y compris les dirigeants) pour l'exercice 2023
- Détermination de la rémunération et des objectifs du Directeur général pour l'exercice 2024
- Analyse de l'indépendance des membres indépendants du Conseil d'administration
- Nomination d'un Administrateur Indépendant Référent chargé des questions de gouvernance